



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2021

Affiché le 01 avril 2021

Date d'envoi des convocations : 18 mars 2021

Date d'affichage convocation : 18 mars 2021

**Présents** : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER - Pascal TESSE - Catherine LE BRETON - Gilbert BENSIMON - Corinne GUIBON - David BOUBLI - Camille BRUNEAU - Jocelyn JEAN LOUIS - Evelyne DIL - Viviane RONGIERAS (*arrivée au point n°5*) - Hervé BOUSSANGE - Azedine ZAMIT - Samuel CORVELLEC - Isabelle BARBIER - Nathalie GUADAGNIN - Bruno RIEGERT - Laurence GAUTHE - Conseillers municipaux

**Absents excusés** : Viviane DECERLE (pouvoir à Mme GUIBON) - Joël BOUSSEAU (pouvoir à M. LACOUX) - Christian BRUMAIN (pouvoir à M. JEAN LOUIS) - Saliha MERZOUGUI - Thierry BŒUF (pouvoir à M. POISSON) - Elizabeth BEGUERY (pouvoir à M. POISSON - Alain KOURDIAN (pouvoir à M. TESSE) - Johanne POL (pouvoir à M. LACOUX) - Thierry COMLAN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) - Bachir AROUNA (pouvoir à M. BOUSSANGE)

*La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire qui expose les conditions particulières de ce Conseil municipal :*

*« Avant d'entamer l'ordre de jour permettez-moi de dire quelques mots de ce conseil municipal du 25 mars 2021. C'est un Conseil pas comme les autres car c'est la première fois qu'à Bouffémont un Conseil municipal est filmé.*

*Mais c'est aussi un Conseil particulier car il y a un tout petit peu plus d'un an, nous étions tous, tous autant que nous sommes ici ce soir, impliqués dans une campagne électorale atypique, mise en arrêt pendant trois mois, dans le contexte de pandémie mondiale dont nous ne mesurions pas, à l'époque ni l'étendue, ni la gravité ni la durée.*

*En attendant le second tour, l'équipe sortante a mis en place des dispositifs pour faire face à la crise sanitaire avec détermination, en s'appuyant sur des services mobilisés et sur une belle solidarité qui s'est fait jour notamment pour fabriquer des masques, une denrée rare à l'époque.*

*C'est avec la même détermination que la nouvelle équipe élue a fait face à l'alternance de périodes de répit et de fortes contraintes, avec la succession de protocoles aussi variés que difficiles à mettre en place dans les services, notamment à l'école, les accueils de loisirs et la crèche.*

*Nous avons désigné un correspondant santé qui nous fait part chaque jour des données sanitaires concernant la région, le département et bien évidemment notre ville et nous tient informés au plus près des évolutions. Nous nous sommes rapprochés des professionnels de santé grâce auxquels nous avons pu mesurer les atteintes subies par les Bouffémontois, la détresse psychologique, la détresse physique, compter les malades et des décès aussi, et déployer une communication intense tout au long de ces mois. C'est aussi grâce à lui que nous avons pu mettre en place rapidement un service pour venir en aide à l'un des trois centres de vaccination organisés par la Communauté d'agglomération.*

*Ainsi de nombreux Bouffémontois, via le service Keldok ont pu se faire vacciner, à Saint Brice notamment.*

*C'est grâce à toutes ces mesures additionnées, avec l'aide d'un personnel réellement impliqué, que nous avons pu tenir à distance les méfaits du virus puisque on a pu déplorer que quelques jours de fermeture de la cantine maternelle des HC et que quelques jours de fermeture de la crèche.*

*Si la pandémie nous a relativement épargné dans notre chair, ses effets et surtout les privations qu'elle engendre s'expriment, notamment par des débordements depuis le début de 2021, provoqués par de*

jeunes mineurs écervelés. Ces désordres ne sont pas propres à Bouffémont ; la quasi-totalité des villes de l'agglomération est affectée des mêmes maux, parfois dans des proportions bien supérieures. Et le gouvernement lui-même a dû réunir un comité interministériel pour prendre la mesure de cette violence. Le week-end passé et les jours qui ont suivi ont été des moments difficiles. Hier soir encore, nous étions avec Guillaume Poisson, le premier adjoint, avec la police municipale pour épauler les forces de gendarmerie de la brigade d'Ecouen, venue suppléer celle de de Domont.

Cette situation nous en parlerons tout à l'heure.

Et je vais terminer. Nous sommes dans un moment historique.

Nous sommes dans une situation sanitaire au moins autant sinon plus difficile que celle d'il y a un an en ce qui concerne le département.

Et nous mesurons chaque jour les tensions qui résultent de la privation de liberté, dans tout le pays et dans notre ville.

Cette situation exceptionnelle exige de nous, majorité, et de vous opposition, que nous soyons à la hauteur. A la majorité de continuer de faire le job face à cette pandémie et de réaliser son programme, et à l'opposition de comprendre que son avenir réside davantage dans des propositions alternatives et constructives que dans la seule critique.

Le salut réside dans la vaccination massive. Je suis allé me faire vacciner aujourd'hui, premier jour ouvert à ma catégorie d'âge. Et je vous encourage les uns et les autres à le faire, dès que possible ; c'est une garantie pour vous-même ; c'est une garantie aussi pour les autres

Voilà chers amis ; une année est écoulée. Certes nous n'avons été aux manettes que depuis le 3 juillet

Il nous reste maintenant cinq ans avant l'échéance de 2026. Cinq ans à l'équipe majoritaire pour réaliser son programme, le petit livre vert ; cinq ans pour l'opposition qui devra prendre son mal en patience.

Mais au-delà de nos différences n'oublions jamais que, encore moins en ces temps difficiles, ce qui est en jeu, c'est le bien de nos chers Bouffémontois. »

#### **POINT N° 1 : Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 11 février 2021**

A propos du compte rendu du précédent Conseil municipal, M. le Maire indique qu'il n'est pas possible que l'intégralité des propos des conseillers soit retranscrite, pour des raisons matérielles évidentes. Il faut cependant que le compte rendu soit effectivement le reflet fidèle des différents échanges.

Il ajoute que le compte rendu du 11 février 2021 ne mentionne pas l'intervention de M. BOUSSANGE, sa question sur les projets portés par la municipalité qui seraient éligibles aux financements du plan de relance et la retransmission des conseils municipaux sur internet comme à Ecouen, et l'engagement pris pour une mise en place pour le vote du budget.

Cette omission regrettable, mais qui n'est pas volontaire, incitera à une relecture plus attentive du compte rendu avant son envoi.

Mme GUIBON indique une erreur au point n° 11. La mise aux normes du gymnase Jean-Baptiste Clément sera effectuée dans l'année 2021.

Mme GAUTHE souhaite que la formulation des questions soient retranscrites dans les comptes rendus. M. BOUSSANGE rejoint les propos de Mme GAUTHE et regrette cette pratique nouvelle. M CORVELLEC souhaite disposer du compte rendu avant de voter.

M. le Maire indique que le nombre important des questions de l'opposition d'aujourd'hui rend plus complexe le travail du compte rendu du Conseil.

Le Conseil municipal avec, 18 voix pour et 9 oppositions (M. BOUSSANGE, M. ZAMIT, M. CORVELLEC, Mme BARBIER, Mme GUADAGNIN, M. RIEGERT, Mme GAUTHE, M. COMLAN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) et M. AROUNA) approuve le compte rendu du Conseil municipal du 11 février 2021.

#### **POINT N° 2 : Installation d'un conseiller municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4 ;

Vu le Code Electoral, notamment l'article L.270 ;

Considérant que Mme MECHAMBRE, Conseillère municipale, a présenté par lettre en date du 16 mars 2021, reçue le 17 mars 2021 la démission de son poste ;

Considérant la réglementation, Mme MECHAMBRE, étant élue sur la liste « Vivre à Bouffémont », le suivant de cette liste est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire ;

Considérant que M. ZAMIT a accepté de siéger au Conseil municipal aux lieu et place de sa colistière ;

Le Conseil municipal, prend acte de l'installation de M. ZAMIT.

### **POINT N° 3 : Modification des représentants au sein des commissions communales**

Suite à la démission de Mme Isabelle MECHAMBRE, Conseillère municipale, il convient de modifier la composition de certaines commissions actées par la délibération n° 2021-02 du 11 février 2021, en désignant un représentant dans les commissions communales ci-après :

- \* Commission Sport
- \* Commission Sécurité-Tranquillité publique
- \* Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. ZAMIT en qualité de membre de ces commissions en lieu et place de Mme MECHAMBRE.

### **POINT N° 4 : Adhésion au SIGEIF de la commune de Loges-en-Josas**

La commune des Loges-en-Josas a, par délibération en date du 4 février dernier, transféré au SIGEIF les deux compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité. Le comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par sa délibération du 8 février. Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SIGEIF est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de ladite commune au SIGEIF au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

### **PONT N° 5 : Redevances d'occupation privative du domaine public 2021 et frais d'interventions d'office pour le compte de tiers défaillants ou réparation des dégâts au domaine communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22°2 ;  
Vu le Code de la voirie Routière ;  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2125-1  
Vu la commission finances du 16 mars 2021 ;

Considérant que toute occupation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance ;  
Considérant qu'il convient de mettre en place la liste et les tarifs des occupations privatives du domaine public sur notre commune ;  
Considérant que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques propose l'exonération de la redevance dans les cas suivants :

- Occupation ou utilisation comme condition naturelle ou forcée de l'exécution des travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
- Occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même,
- Occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général

Considérant qu'il convient de fixer les conditions générales des occupations privatives du domaine public, sans emprise, liées aux commerces fixes, mobiles ainsi qu'au travaux, chantier, animations de façon à ce que les droits soient ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics ainsi que le respect des règles de sécurité publique et de circulation ;  
Considérant que pour ces motifs, et dans le respect des lois garantissant la liberté du commerce ainsi que pour la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les conditions d'occupation du domaine public et de déterminer notamment le montant de la redevance y afférente ;

*M. le Maire présente le tableau des redevances d'occupation du domaine public*

*Arrivée de Mme RONGIERAS*

*Mme GUADAGNIN souhaite connaître les tarifs des redevances des années précédentes.*

*M. le Maire indique que le tableau est établi sur une moyenne des tarifs appliqués par les communes avoisinantes.*

*Elle souhaite également savoir si les terrasses ouvertes constituent un ajout.*

*M. le Maire indique que c'est un nouveau dispositif mis en place.*

*Mme BARBIER pose la même question pour la vente ambulante et demande si elle a beaucoup augmenté.*

*M. le Maire indique qu'il s'agit d'une mise en conformité réglementaire des redevances.*

*Mme GAUTHE comprend cette mise en conformité mais regrette son application notamment pour le restaurant Boa Vista et le Café de la place Vauban compte tenu de la situation actuelle. Elle demande si un report est possible. M. le Maire prend en compte cette remarque, des dérogations sont possibles.*

Le Conseil municipal, avec 24 voix pour et 4 abstentions (MMES GUADAGNIN et GAUTHE et MM RIEGERT et COMLAN (pouvoir à Mme GUADAGNIN)) fixe les tarifs des redevances pour l'occupation du domaine public, tels que définis ci-après :

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (hors travaux)**

Objets	Montant de la redevance proposée
Fêtes foraines – Stands forains - Spectacles itinérants (dont cirques)	50 €/jour d'occupation par unité
Manèges enfantins	5 €/jour
Consommation d'eau pour exposition ou foire	25 €/jour
Structure gonflable	25€/jour
Etalage devant les magasins	15€/m2/an 2€/m2/mois
Bureau de vente immobilière	12 €/m2/semaine
Pose d'appareil mobile type distributeur, glacier, rôtissoires et portiques publicitaires	12€/m2/mois
Terrasses fermées	30 €/m2/an (sous convention annuelle)
Terrasses semi-fermées	20 €/m2/an (sous convention annuelle)
Terrasses ouvertes	15 €/m2/an (sous convention annuelle)
Occupation du domaine public pour tournage de film	60€ par jour en espaces clos 100€ par jour pour voies publiques

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC pour travaux**

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Dépôts de matériaux (sable, bois...)	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour	1,00€ avec un minimum de redevance de 15€
Echafaudage	Par mètre carré d'emprise au sol et par jour	1€/m2/jour
Bennes, nacelles, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de places de stationnement pour bennes)	Par jour	1€/m2/jour avec un minimum de redevance de 15€
Clôture de chantier	Par jour	0,5€/m2/jour
Immobilisation place de stationnement pour déménagement (2m x 5m)	Par jour	10,00€ par place avec un minimum de redevance de 15€
Cantonnement de chantier	Par semaine	De 1m2 à 50m2 : 55€/semaine De 51 à 100m2 : 110€/semaine Sup à 100m2 : 220€/semaine

En ce qui concerne la **vente ambulante - Camion pizza - camion outillage**, il est proposé :

**Avec un minimum de 3 mètres linéaires**

	Tarifs mensuels	Tarifs journaliers
	Pour 3 mètres linéaires	Pour 3 mètres linéaires
Emplacement	20,00 €	10,00 €
Option eau	5,00 €	2,00 €
Option électricité	5,00 €	2,00 €

**PRECISE** les éléments suivants :

- En cas d'occupation privative du domaine public constatée sans demande préalable une majoration forfaitaire de 30€ sera appliquée en supplément de la régularisation.
- La redevance est payable d'avance, à réception du titre de recette.
- En cas d'abandon ou de cessation d'activités, les droits ne sont pas remboursables par la commune.
- Toute période commencée (jour, mois, année) est due. Aucune redevance ne sera calculée au prorata temporis.

**FIXE** les modalités de facturation des interventions d'office en exécution forcée des pouvoirs de police du Maire pour le compte des tiers défailants ou dans le cadre des transactions issues de la loi sur l'Egalité des Chances en réparation des dégâts au domaine communal selon les modalités suivantes :

o Les interventions sont facturées aux frais réels engagés sur facture d'entreprise externe ou sur mémoire de travaux effectués en Régie par le service technique municipal.

o Ce montant est majoré pour frais généraux et de contrôle selon les taux suivants :

- 15% du coût des travaux réalisés pour la tranche de 1 à 3 000 € TTC
- 10% du coût des travaux réalisés pour la tranche 3 001 à 9 000 € TTC
- 5% du coût des travaux réalisés de plus de 9 000 € TTC

**APPROUVE** l'exonération de redevance pour les occupations suivantes :

- Occupation ou utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
- Occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même,
- Occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

**IMPUTE** les recettes résultantes sur les crédits inscrits au compte 7336 du budget communal

#### **POINT N° 6 : Budget commune – compte de gestion 2020**

Mme GUIBON précise que le compte de gestion pour l'exercice 2020, communiqué par le percepteur, est en tout point conforme aux écritures du compte administratif du budget général tenu par la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2020.

#### **POINT N° 7 : Budget commune – compte administratif 2020**

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 mars 2021 ;

La parole est donnée à Mme GUIBON qui présente le résultat d'exécution du budget 2020 de la commune qui est le suivant :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2019		Opérations de l'exercice 2020		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2020	
	Déficit	Excédent			Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 807 782,78 €	Recettes	7 506 495,13 €		2 165 217,97 €
			Dépenses	6 499 059,94 €		
			Excédent	1 007 435,19 €		
			Affectation à l'investissement	- 650 000,00 €		
Investissement		-183 559,71 €	Recettes	2 571 079,65 €		882 567,73 €
			Dépenses	1 504 952,21 €		
			Excédent	1 066 127,44 €		

M. CORVELLEC demande le montant de la somme réglée sur un dossier de contentieux du personnel. Mme GUIBON lui indique 33 000 €.

Mme GUADAGNIN demande des informations complémentaires sur les panneaux municipaux électroniques. Elle indique qu'un panneau avait été mis à disposition gracieusement. Mme GUIBON confirme cette mise à disposition mais indique toutefois des frais annuels de maintenance.

Concernant les dépenses d'investissement, Mme GUADAGNIN demande si le matériel pour le télétravail y a été inclus. Mme GUIBON lui indique un investissement de 12 300 €.

M. CORVELLEC demande le libellé exact des crédits annulés correspondant à des opérations

d'équipement. Mme GUIBON lui indique que ces derniers correspondent à des éléments non définis, pour des aléas en cours d'année.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, M. le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif. Le conseil municipal siège sous la présidence de M. Guillaume POISSON, 1er adjoint.

M. Guillaume POISSON met le compte administratif 2020 du budget de la commune au vote.

Le Conseil municipal avec 20 voix pour et 5 oppositions (Mme GUADAGNIN, M. RIEGERT, Mme GAUTHE, M. COMLAN (pouvoir à Mme GUADAGNIN), et M. AROUNA) adopte le compte administratif 2019 du budget de la ville.

Compte tenu que M. le Maire disposait de deux pouvoirs, Mme POL et M. BOUSSEAU n'ont pas pu prendre part au vote.

#### **POINT N° 8 : Budget commune – affectation du résultat 2020**

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 mars 2021 ;

La parole est donnée à Mme GUIBON qui propose les affectations suivantes :

- Section de fonctionnement – recettes, au R002 : résultat reporté, la somme de 1 665 217,97 € sur les 2 165 217,97 € de résultat cumulé et 500 000,00 € au 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés à la section d'investissement - recettes.
- Section d'investissement – recettes, au R001 : résultat reporté la somme de 882 567,73 €.

En conséquence, M. le Maire propose de valider la reprise des résultats définitifs 2020 au budget 2021, comme suit :

- Section de fonctionnement :  
En recettes au R002 : affectation de résultat 2 165 217,97 € diminué de 500 000,00 € à affecter en section d'investissement soit : 1 665 217,97 €
- Section d'investissement :  
En recettes au R001 : affectation de résultat : 882 567,73 €  
Et au 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 500 000,00 €

Le Conseil municipal avec 24 voix pour et 4 oppositions (Mme GUADAGNIN, M. RIEGERT, Mme GAUTHE et M. COMLAN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) adopte l'affectation des résultats définitive telle que proposée par Monsieur le Maire.

#### **POINT N° 9 : Budget commune – budget unique 2021**

Le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu lors de la séance du dernier Conseil municipal du 11 février 2021. Il est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-bouffemont.fr/Democratie-locale/Conseil-municipal>

La commission des finances s'est réunie le 16 mars 2021 afin d'examiner les propositions du budget unique 2021 qui s'équilibre à 8 795 056,42 € en section de fonctionnement et 2 759 258,27 € en section d'investissement.

La parole est donnée à Mme GUIBON qui présente le budget unique 2021.

M. CORVELLEC demande à quoi correspond les 57 000 € de frais de télécommunication qui lui semblent excessifs. Mme GUADAGNIN, rejoint M. CORVELLEC. Mme GUIBON répond en précisant que la mise en place du télétravail a obligé de doter les agents notamment en téléphones portables afin qu'ils puissent effectuer leur mission de service public. Les agents équipés en télétravail sont une trentaine. M. le Maire, prend note de ces remarques et indique une vérification prochaine.

En investissement, M. CORVELLEC demande le détail des 928 000 € ligne des bâtiments publics. Mme GUIBON indique qu'il s'agit de la réserve pour les travaux qui vont suivre les études de diagnostic d'économie d'énergie.

En dépense, M. CORVELLEC souhaite comprendre l'augmentation de la ligne informatique. Mme GUIBON explique que cette ligne comprend les dépenses afférentes à l'ancien logiciel pour une demie année et le réglément de plusieurs modules du nouveau logiciel Ciril.

Le Conseil municipal, avec 19 voix pour et 9 oppositions (M. BOUSSANGE, M. ZAMIT, M. CORVELLEC, Mme BARBIER, Mme GUADAGNIN, M. RIEGERT, Mme GAUTHE, M. COMLAN (pouvoir à Mme GUADAGNIN) et M. AROUNA (pourvoir à M. BOUSSANGE)) adopte le budget unique de l'exercice 2021 comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	8 795 056,42 €	8 795 056,42 €
Investissement	2 759 258,27 €	2 759 258,27 €
<b>Total</b>	<b>11 554 314,69 €</b>	<b>11 554 314,69 €</b>

La parole est donnée à M. BOUSSANGE qui souhaite s'exprimer. Il indique que le budget est tenu avec rigueur et sérieux et laisse entrevoir des marges de manœuvre. En revanche, il a du mal à retrouver dans cette présentation, les projets et les priorités d'une volonté politique. M. le Maire est d'accord qu'un budget doit refléter une orientation politique. Il apprécie les remarques positives quant à la gestion des comptes. C'est effectivement un budget prudent et de transition, vu le peu de visibilité face à la crise sanitaire. Des retards ont été accumulés quant à la gestion du patrimoine. Il faut les rattraper. Il indique que chaque bâtiment communal va faire l'objet d'un diagnostic énergétique conformément à l'engagement dans la transition écologique.

M. POISSON indique que cette année, des demandes d'études énergétiques ont été lancées pour faire un état des lieux des bâtiments communaux. Il faudra attendre le rendu des études pour décider d'un plan d'action par thématique et bâtiments

M. CORVELLEC craint que cela soit trop tard pour faire les demandes de subvention relatives au plan de relance. Les premiers arrivés, étant les premier servis.

Mme POTIER indique qu'avant d'entreprendre des travaux, les communes sont obligées de faire une étude, de bâtir un dossier technique notamment dans le cadre du Décret tertiaire.

M. BOUSSANGE demande si des choses simples peuvent être mise en œuvre tout de suite notamment concernant l'éclairage public. M. le Maire indique un dysfonctionnement de l'éclairage public.

Mme GUIBON rajoute que monter un dossier de subvention prend du temps. La DST malgré sa bonne connaissance a besoin de bien connaître le terrain. La précipitation peut être contreproductive. M. TESSE confirme que la DST travaille avec les bureaux d'étude car la municipalité n'a pas les compétences suffisantes en interne.

M. le Maire, indique que l'équipe sortante a beaucoup réalisé de travaux neufs (cœur de ville, SAJ, gymnase). L'urgence à l'heure actuelle c'est l'état de la voirie et des bâtiments communaux.

Mme GAUTHE se réjouit enfin que des études de diagnostics des bâtiments soient en cours de réalisation.

#### **POINT N° 10 : Vote des taux des taxes**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

Pour rappel, l'Assemblée a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe d'habitation : 16,40 %
- Taxe Foncier bâti : 24,80 %
- Taxe Foncier non bâti : 51,56 %

La présente délibération propose d'adopter les taux des contributions directes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) tels que proposés ci-dessus.

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'ajouter au taux communal.

**Conformément aux engagements, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2021 pour le contribuable.**

Le taux de taxe d'habitation étant gelé jusqu'en 2023, il n'y a pas lieu de délibérer sur ce taux qui reste donc figé à 16,40%.

Par conséquent, **le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Pour rappel, le taux communal est de 24,80 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 41,98 %.

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

Mme GUADAGNIN indique s'opposer à l'augmentation de la taxe foncière effectuée les années précédentes.

Le Conseil municipal, avec 27 voix pour et 1 opposition (Mme GUADAGNIN) fixe les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncière part <b>communale</b> sur les propriétés bâties	24,80%	<b>Le taux de taxe sur les propriétés bâties est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales soit 41,98%</b>
Taxe foncière part <b>départementale</b> sur les propriétés bâties	17,18%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,56%	

#### **POINT N° 11 : Subventions aux associations**

*La parole est donnée à M. POISSON qui explique les choix d'attribution d'une subvention aux associations pour 2021.*

*Les demandes de subventions ont été reconduites aux associations en ayant fait la demande. Les demandes d'augmentation ont été regroupées dans une réserve « Solidarité Sport » dans le but d'accompagner les associations en complément des aides de la Région et du Département dont le montant n'est pas encore connu. L'association Family Service n'a pas sollicité de subvention cette année ; cependant la municipalité l'accompagnera dans son projet de relocalisation. Des subventions modestes pour les sapeurs-pompiers, la Protection civile et une légère augmentation pour le Photo Club pour son investissement lors de la crise sanitaire.*

*Pour poursuivre ses activités, l'OMCA doit recruter un salarié pour combler le changement d'affectation de l'agent communal qui était à disposition. Cette subvention complémentaire aidera au recrutement de ce salarié.*

*M. le Maire précise que le feu d'artifice et la gestion de la brocante ont été réintégrés dans le budget communal.*

*Mme GUADAGNIN ne comprend pas que certaines subventions ont été maintenues sachant que les activités n'ont pas pu avoir lieu. Mme LE BRETON répond que certains salariés n'auraient pas pu vivre sans l'aide de cette subvention.*

*M. POISSON ajoute que cette aide permettra une reprise rapide de l'activité dès que la situation sanitaire le permettra.*

*Mme GUIBON ajoute au sujet de l'Amicale du Personnel que la subvention est en faible augmentation, proportionnée à celle du personnel.*

*M. CORVELLEC souhaite connaître l'activité du personnel communal en soutien à l'OMCA. M. le Maire indique que l'agent a été affecté aux Marchés publics.*

*M. BOUSSANGE a le sentiment que les attributions aux associations sont reconduites bon gré, mal gré d'année en année. Il propose une remise à plat des critères d'attributions objectifs pour son obtention, comme l'implication dans la vie locale ou auprès des scolaires.*

*M. le Maire indique que l'équipe travaille déjà en ce sens. M. POISSON précise que l'année 2021 sera consacrée à la mise en place, avec les associations, de critères objectifs. Une date est déjà fixée pour une réunion en visioconférence.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde pour l'année 2021, une subvention aux associations figurant dans le tableau ci-après :

<b>NOM DES BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>MONTANT</b>
Amicale du Personnel	29 000,00 €
Association Jardins familiaux Bouffémont	200,00 €
APEEP primaire /collège	220,00 €
FCPE collège	50,00 €
FCPE primaire	50,00 €
L'espoir	50,00 €
Association Avenir de Bouffémont	570,00 €
Association La Sarabande	300,00 €
Office Municipal de la Culture et des Activités	62 000,00 €
ADREC	100,00 €
Photo Ciné-Club	600,00 €

Association sportive du collège de Bouffémont	540,00 €
Association sportive du lycée de Domont	120,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Basket	4 300,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Foot	6 100,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Judo	5 200,00 €
Association Bouffémont Badminton	300,00 €
Association Bouffémont Pétanque	800,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Volley	900,00 €
Association Évolution Club de gymnastique	6 300,00 €
Association Karaté Club Bouffémont	1 400,00 €
Association La Galoche Bouffémontoise	100,00 €
Boxing club	500,00 €
Office Bouffémontois des Sports	7 000,00 €
Tennis Club de Bouffémont	1 200,00 €
Foot à 7 Club de Bouffémont	600,00 €
Cercle Nautique	400,00 €
Gymnique de Bouffémont AGB	600,00 €
Solidarité sport	8 300,00 €
Association des paralysés de France	400,00 €
Prévention routière	100,00 €
Secours Populaire Français	1 300,00 €
Frères des Hommes	300,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)	160,00 €
Bouffémont Palestine	250,00 €
Ligue des droits de l'homme	100,00 €
Plaine de Vie	300,00 €
Croix rouge française	100,00 €
Solidarité Internationale (association à définir)	1 700,00 €
Protection civile ADPC 95	100,00 €
Association Retraités Bouffémontois pour des rencontres enrichissantes (ARBRE)	1 000,00 €
Sapeurs-Pompiers UDSP 95	100,00 €
Tremplin 95	300,00 €
Caisse des Écoles	40 200,00 €
Centre communal d'Action Sociale	35 500,00 €

### **POINT N° 12 : Délégation consentie au Maire par le Conseil municipal**

Considérant qu'il convient d'établir une délégation de signature au Maire concernant les demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels ;

*Mme GUIBON indique que les demandes de subventions doivent faire l'objet de devis et d'une délibération. Afin d'éviter d'être hors délais, il est proposé aux membres du Conseil municipal de déléguer à M. le Maire, la signature de ces demandes.*

*Mme POTIER, à propos de la DETR, indique que des opérations éligibles concernant les bâtiments communaux nécessitent des audits énergétiques, des choix pour atteindre les objectifs du Décret tertiaire. La demande de subvention doit être faite avant le 12 avril.*

*M. CORVELLEC rappelle avoir demandé une modification de délégation au Maire lors d'un précédent Conseil municipal.*

*Mme GUADAGNIN ne s'oppose pas à cette délégation mais souhaite être informée des demandes de subventions signées par le biais des Conseils municipaux.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confie à M. le Maire la délégation de signer des demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels.

## **POINT N° 13 : Décisions du Maire**

2021-04	Convention relative à la mise en place de temps d'analyse des pratiques au service Enfance
2021-05	Avenant n° 2 du lot n° 3 des assurances de la ville

## **POINT N° 14 : Questions diverses**

### **VIVRE A BOUFFEMONT**

*M. BOUSSANGE indique que les parents d'élèves leur font remonter beaucoup de travaux nécessaires dans les écoles.*

*La parole est donnée à M. TESSE.*

#### **SCOLAIRE**

##### **Village : Fuite d'eau sur le trottoir et toilettes:**

*Le ruissellement visible sur le trottoir n'est pas une fuite d'eau (information confirmée par les services de VEOLIA) mais due à une source issue d'une veine d'eau souterraine. Il s'agit donc d'un phénomène naturel. L'objectif prioritaire a été de la canaliser afin d'éviter un risque de chutes en période de verglas. Les travaux ont été effectués.*

*M. le Maire ajoute qu'un hydrologue sera mandaté si cette source ne venait pas à disparaître.*

*Concernant les problèmes d'odeurs sur les sanitaires extérieurs, il a été noté que les siphons (de sol et sous les lave mains) sont vétustes. Une campagne de remplacement va être réalisée dans les prochaines semaines ainsi qu'une amélioration de la ventilation des locaux.*

*Pour les sanitaires intérieurs, des recherches sont actuellement en cours mais l'odeur n'est pas permanente. Il est prévu que la directrice de l'école contacte la DST si le problème se produisait à nouveau.*

##### **Hauts Champs : Chauffage déficient, toilettes de l'école élémentaire, ascenseur dans le cadre de l'aménagement pour PMR**

*Un manque de chaleur avait été signalé dans l'extension de l'école maternelle des HC. Une purge des radiateurs a été faite pendant les congés de Noël et depuis cette intervention, les Services Techniques n'ont pas été sollicités par la Directrice de l'école.*

*Pour les sanitaires de l'école élémentaire, la formulation un peu vague de la question ne nous permet d'apporter d'éléments de réponse. Nous n'avons pas de demandes particulières en cours sur ces locaux.*

*Concernant les travaux d'aménagement pour la création d'un ascenseur pour les PMR, dont les travaux sont estimés à plus de 150 000 € TTC, la loi du 11 février 2005 et ses textes d'application permettent dans certains cas très précis de solliciter une demande de dérogation auprès du Préfet. Dans notre cas, elle sera formulée avec pour motif "la disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences". Cette question est actuellement en cours d'étude.*

*Dans le cas des groupes scolaires, il s'agit d'une dérogation fréquemment demandée lorsque l'établissement peut notamment accueillir tous les niveaux de classes au rez-de-chaussée.*

*M. BOUSSANGE pensait que la demande, ayant été présentée en Préfecture sous le mandat précédent, valait un engagement de la ville sur plusieurs années. M. le Maire précise que l'Adap ne concernait pas l'élève.*

*Mme GUIBON confirme que l'audit intégrait bien l'élève mais pas le programme qui en a découlé. Elle confirme qu'une demande de dérogation est possible.*

##### **TU : Problèmes de sécurité à cause d'une clôture déficiente. A quand un aménagement comme aux Hauts Champs ?**

*Les services techniques n'ont pas de demande en cours concernant un problème de sécurité sur la clôture existante. S'il y a effectivement un problème particulier, la directrice formulera une demande et les Services Techniques interviendront rapidement.*

##### **Des commissions de sécurité passent-elles régulièrement dans les écoles ?**

*Des visites périodiques de sécurité sont régulièrement organisées pour les ERP classés en 1ère, 2nd, 3ème et 4ème catégories ainsi que pour les 5ème catégories avec locaux de sommeil.*

*Chaque ERP est classé en fonction de la nature de son activité ainsi qu'en fonction du nombre de personnes accueillies. Les GS du TU et des HC sont des établissements de 3ème catégorie, la visite périodique est effectuée tous les 3 ans.*

- GS TU: Prochaine visite CCS prévue le 22/09/2021
- GS HC: Prochaine visite CCS prévue le 22/01/2022

L'école de village est classée en 5ème catégorie sans locaux de sommeil et n'est donc soumise à aucune visite obligatoire.

La parole est donnée à Mme LE BRETON.

Les études dirigées seront elles maintenues ? Quelles actions de la municipalité pour assurer leur pérennité et éviter une dérive vers de simples études surveillées ?

Il n'est pas question de supprimer les études dirigées mais, à ce jour, on note la difficulté des animateurs d'assurer cette tâche dont les missions statutaires ne comprennent pas la surveillance de l'étude. Une remobilisation des enseignants, éprouvés cette année par leurs conditions de travail serait aussi nécessaire pour la rentrée de septembre si les conditions sanitaires le permettent.

M. BOUSSANGE demande si l'on peut faire appel à des étudiants en renfort. Mme LE BRETON indique que les horaires fluctuants des étudiants rendent un investissement difficile sur le long terme. De plus, il est nécessaire de faire preuve autant de pédagogie que de discipline pour gérer des groupes d'élèves.

Les 40.000 euros du budget écoles intègrent-ils les 10 euros de la trousse alloués à chaque élève ? Elle indique que les 40 200€ intègrent bien les 10 euros de la trousse.

## SECURITE

Y-a-t-il une prise en compte des problèmes de sécurité qui se traduisent concrètement dans le budget proposé ? Si oui, dans quelles lignes ?

M. le Maire indique être sollicité et mobilisé quotidiennement sur des problèmes de sécurité. Il précise qu'un grillage pour sécuriser l'entrée des appartement au-dessus de la Poste va être installé. Par ailleurs, le 3ème agent de Police municipale vient de prendre son poste, au moment où l'on déplore le manque d'effectif de la Police nationale et de la Gendarmerie.

La commune a pris en charge l'aménagement des locaux de la PM (avance sur les équipements (entre 12 à 15 000€) qui seront remboursé par la CAPV l'année prochaine (barreaudage, coffre pour le stockage éventuel d'armes, banque d'accueil pour recevoir citoyens, mise à disposition du véhicule).

La vidéosurveillance sera développée. La demande de vidéosurveillance par des communes est croissante mais sera couteuse car les caméras sont performantes et nécessitent des opérateurs en nombre suffisant pour traiter ce flux d'information.

Concernant la prise en charge des problèmes de sécurité, qualifiée de « mesurette » par certains, M. le Maire indique la poursuite des échanges entre les éducateurs/responsables sécurité, l'approfondissement le travail individualisé (faire signalement précoce) - rapprocher la police et la gendarmerie des écoles (droits et devoirs) – sanction rapide et sans faiblesse – actions de sensibilisation – évènements (haine/parentalité) – Mise en place du conseil local de la sécurité et prévention de la délinquance. Ces mêmes mesures sont les mêmes que l'Etat envisage à son niveau.

## TERRAIN NEXITY

Des travaux ont commencé sur le terrain initialement dédié à l'autopromotion, que la ville a refusé d'acheter à Nexity, puis qui a été cédé à un promoteur. Où en est le projet du promoteur ?

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un promoteur de l'Isle Adam dont le projet comporte une vingtaine de logements sociaux avec une maison de santé intégrée en rez-de-chaussée. Un travail sur l'entrée du bâtiment est nécessaire.

M. le Maire déplore que les sondages ont été entrepris ces derniers jours sans qu'il en soit informé, ce qui n'a pas permis d'avertir les riverains.

M. BOUSSANGE souhaite connaître le nombre de professionnels de santé que le bâtiment pourra accueillir. M. le Maire indique à sa connaissance qu'un généraliste, 1 psychologue et 2 kinésithérapeute ont répondu positivement.

Le projet est à disposition en Mairie.

M. RIEGERT indique que ce sont des petits logements qu'il manque sur la commune. M. le Maire indique que le projet inclus des petits logements.

## BELLOY

Quelle est la position de la municipalité face au projet d'installation d'une prison à Belloy ?

M. le Maire indique que l'Etat envisage la construction d'une prison de 600 places sur un terrain qui serait pollué, créant un grand émoi dans la population. Mais cela ne concerne ni la commune, ni l'agglomération.

## CHANGEONS D'AIR

M. le Maire indique que les questions diverses transmises par M. AROUNA ont été traitées lors de la commission finances en date du 16 mars 2021. Il regrette que M. AROUNA, absent, ne se soit pas fait représenter lors de cette commission. Sa question sur l'OMCA a été traitée au point du budget.

## BOUFFEMONT AUTREMENT

Concernant les permis de construire, nous aimerions savoir quel est le service municipal qui contrôle et vérifie que les travaux sont conformes au permis accordé ? Qui relève les aménagements non autorisés au préalable ? En effet, dans le PLU, l'ARTICLE UY 11 sur l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords, précise « Toute construction ou ouvrage à édifier ou à modifier devra tenir compte de l'environnement existant et veiller à s'y inscrire harmonieusement. »

*Il n'y a plus d'agent de l'Etat pour établir ces contrôles. M. le Maire est le seul habilité à l'heure actuelle. Il précise qu'une contestation est toujours possible dans un délai de 3 mois après la construction.*

*Mme GAUTHE demande depuis quand.*

*M. le Maire précise depuis que la Direction Départementale de l'Équipement n'exerce plus cette mission.*

*M. POISSON ajoute que le responsable de la Police municipale, non assermenté en matière d'urbanisme, signale cependant à la commune, toute construction « suspecte ».*

Le projet de construction de la rue Jules Ferry avance et nous voudrions savoir comment va être géré l'afflux des automobilistes dans le quartier. Existe-t-il un comité de réflexion ? Avez-vous prévu de nouvelles dispositions de circulation ? A propos de la circulation routière, nous n'avons toujours pas eu le compte-rendu de la réunion publique du 16 octobre 2020 sur la rue de la République, pouvez-vous nous le communiquer ? Enfin, nous avons appris (et vous pourrez sans doute nous le confirmer) que la construction du 34 rue François Mitterrand est destinée à des bureaux. Comment sera géré le stationnement déjà difficile aux abords et qui empêche les riverains de sortir de chez eux ?

*M. le Maire rappelle être opposé à ce projet. L'avancement du chantier se passe dans de bonnes conditions malgré les perturbations qu'il engendre. La livraison du chantier est prévue fin du printemps 2022. Un comité de réflexion est en place mais toute modification du plan de circulation est une opération importante. Aucune disposition particulière n'a été prise à ce jour pour la circulation.*

*Mme GUADAGNIN demande si l'association de riverains de Jules ferry sera invitée à ce comité de réflexion ?*

*M. le Maire y est favorable.*

*Le compte rendu de la réunion publique du 16 octobre 2020 sera communiqué. La Direction des routes a pris l'engagement de la mise en sécurité de l'école et l'étude pour la requalification complète (chaussée et trottoir) de la rue de la République. Les mesures de bruits démarreront à partir du 16 avril. Les mesures de vitesse sont en cours d'examen.*

*Concernant la construction du 34 rue François Mitterrand, M. le Maire est informé de la construction d'un seul bureau. Le stationnement ne devrait pas en subir les conséquences.*

Comment va être utilisée la source qui est apparue à l'école du village ?

*La question fut traitée précédemment.*

Comment avancent les résolutions pour la sécurité ? Avec les récents événements, pensez-vous que vos nouvelles mesures sont adaptées (voitures brûlées dans les champs, feux de poubelles, pots de fleurs renversés, déplacements hors couvre-feu, etc) ?

*Cette question fut traitée précédemment.*

*M. le Maire ajoute que dans la commune les espaces ouverts sont propices à la dispersion des groupes de jeunes, rendant le travail des gendarmes difficile.*

M. le Maire donne communication de plusieurs informations :

- Les travaux d'isolation du Centre social se dérouleront d'avril à juillet 2021
- L'extension de l'APF est prévue à partir de juillet 2021 pour 24 mois
- La CAPV poursuit sa réflexion à propos du devenir du Val d'Ezanville
- Les élections départementales et régionales se tiendront en principe les 13 et 20 juin 2021. Il faudra que les élus se mobilisent pour désigner les assesseurs nécessaires.

*Mme GUIBON remercie les services administratifs pour l'élaboration du compte administratif et du budget unique. Cette année fut difficile avec le transfert du logiciel de traitement associé au déménagement de la trésorerie d'Ezanville vers Montmorency en pleine clôture d'exercice.*

*M. le Maire remercie Mme GUIBON pour la présentation des éléments du budget ainsi que les services Communication, Animation globale et Informatique pour la mise en place du dispositif de retransmission de la séance sur le site Facebook de la ville.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h43.

La Secrétaire,  
Mme POTIER



Le Maire,  
Michel LACOUX

